



Micro-Films!

Concours de micro-métrages

Règlement

La MJC de Persan, en partenariat avec la médiathèque Boris Vian et le cinéma « Le Palace » de Beaumont-sur-Oise, organise en 2018 la deuxième édition du concours participatif de micro-métrages, ouvert en 2017 à Persan lors du festival « Tous citoyens, tous concernés ».

Il s'agit d'un concours de très courts métrages, qui se clôturera par une cérémonie avec projection au cinéma « Le Palace », le Vendredi 28 mai 2018.

Le terme « micro-métrage » s'applique à tout film de moins de 2 minutes.

Participation

Le concours de micro-métrages est ouvert à tous. *(Attention, les réalisateurs mineurs doivent faire compléter et signer à leur parent ou responsable légal l'autorisation de prise de vues disponible sur le site de la MJC)* La participation est gratuite.

Conditions

Les films pourront être réalisés avec **tout matériel vidéo, y compris un smartphone**. Le montage peut être finalisé tout simplement sur le logiciel vidéo par défaut de votre PC, sur une application, (certaines sont téléchargeables gratuitement) ou sur un logiciel plus professionnel : la créativité comptera plus que la qualité de l'image. Celle-ci devra tout de même être suffisamment claire pour être lisible sur grand écran.

Les films doivent être remis à la médiathèque ou à la MJC avant le samedi 28 avril 2018, 17h00.

Les films peuvent être déposés à la médiathèque ou à la MJC, sur clé USB, envoyés par mail ou wetransfer, sous tous formats vidéo numériques, à l'adresse suivante :

microfilm@mjcpersan.fr

Seules deux contraintes sont imposées :

- **la durée** : les films ne doivent pas excéder **120 secondes** (2 minutes), toute durée inférieure est acceptée.
- **le sujet** : Pour l'édition 2018, Le thème traité, quel qu'il soit, doit s'inscrire dans le sujet « **J'habite ici** ». Tout sujet qui vous semble entrer dans cette thématique peut être présenté.

En dehors de ces deux contraintes, tous les angles seront acceptés : films d'animation, clips, fausses publicités, interviews, reportages, fictions, micro-trottoir... Vous êtes libres !

Le sous-titrage en français des films non francophones est vivement souhaité, sauf s'il s'agit d'un parti-pris de réalisation.

Le réalisateur du film est encouragé à exprimer librement son opinion, sauf si l'abus de cette liberté contrevient à la législation en vigueur. Les organisateurs se réservent le droit de ne pas sélectionner tout film qui ne respecterait pas la loi.

Un candidat peut déposer plusieurs films.

Toute participation implique une adhésion sans réserve au présent règlement.

Autorisations de tournage

Attention : Tous les participants à ce concours organisé par la ville sont responsables de leur film, comme tout réalisateur professionnel : **cela implique qu'il faut avoir, pour filmer, certaines autorisations**. Vous trouverez ces **2** formulaires à télécharger sur le site et la page Facebook de la MJC.

- **Les réalisateurs mineurs** doivent faire compléter et signer à leur parent ou responsable légal l'**Autorisation de prise de vues et de diffusion d'images**.
- D'autre part, chacun dispose comme il l'entend de son droit à l'image : **Toute personne apparaissant dans un film doit avoir donné son consentement écrit. Faites remplir à toutes les personnes que vous filmerez le Formulaire de renonciation au droit à l'image**. Si vous connaissez vos acteurs, ou intervenants, cela ne devrait pas être trop compliqué, mais pensez surtout à toujours vous munir de quelques-uns de

ces formulaires, ou à prendre l'adresse mail des personnes que vous rencontrez, si par exemple vous faites un micro-trottoir !

Vérifiez bien avant de remettre votre film que toutes vos autorisations sont remplies et signées, faute de quoi il ne pourra être projeté en séance publique !

Jury

Un jury compétent, impartial et éclairé sera constitué par les organisateurs. Ce jury sera chargé de visionner les films, et de veiller à l'application du présent règlement du concours.

Sélection

Après la date de clôture du dépôt des films, le jury établira une sélection, et créera, en fonction des films reçus, une liste de prix à décerner au cours de la cérémonie de projection.

Projection, remise des prix

Une cérémonie de projection publique et de remise des prix aura lieu le Vendredi 28 mai 2018 au cinéma « Le Palace » à Beaumont-sur-Oise. Tous les participants seront conviés. La tenue de gala sera vivement appréciée.

Le format très court du micro-métrage permettra à cette occasion que **chaque participant voit son film diffusé sur grand écran au cours de la cérémonie**. Chacun sera d'ailleurs invité à venir présenter brièvement son film sur scène.

De plus amples informations (horaire) seront communiquées ultérieurement aux participants et au public.

L'annonce des courts métrages primés et la remise des prix auront lieu à la fin de la soirée.

Les équipes de la médiathèque et de la MJC se tiennent à votre disposition pour répondre à toute question.

Merci d'avance pour vos films, exprimez-vous, et bon tournage à tous !

